



MUNSTER

Société Anonyme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

28 JUIN 2023

MUNSTER
Société Anonyme
fondée en 1982

Le Conseil d'Administration

Michel MOLITOR
Président

Antoine CLASEN
Vice-Président

Lucien EMRINGER
Administrateur

Bob KNEIP
Administrateur

Jean-Paul OLINGER
Administrateur

André ROELANTS
Administrateur

MUNSTER

Société Anonyme

5-7, rue Munster

L - 2160 LUXEMBOURG

R.C. Luxembourg B no 19885

No fiscal: 1982 2201 264

No TVA: LU - 122618 65

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

DU 28 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,
Chers Actionnaires,

INTRODUCTION

Conformément à la loi et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice 2022 et de vous soumettre pour approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

En 2022, nous avons servi 28 988 couverts (14 469 en 2021 (Covid) et 15,04% de moins que lors de l'exercice de 2019 année de référence).

L'activité et le chiffre d'affaires du début de l'exercice est en nette amélioration par rapport à 2021 notamment du fait de la levée de toutes restrictions sanitaires. Cependant les travaux découlant des inondations nous ont privé de la brasserie jusqu'au 24 janvier 2022 et de la véranda jusqu'au 4 mai 2022, ce qui a impacté le chiffre d'affaires sur les 4 premiers mois.

Par ailleurs il est à noter que le stock de vins n'a été rapatrié dans nos caves qu'à partir du mois d'avril nous privant également d'une partie du chiffre d'affaires.

Les comptes annuels présentent une perte nette de 190 951,69.- € (2021 : 472 833,39.- €). Le Cash-flow de l'exploitation s'élève à 49 492,79.-€ (2021 : -246 602,59.- €)

Le chiffre d'affaires réalisé sur la période de janvier à mai 2022 s'élève à 823 881,18.-€ contre 171 066,94.- € en 2021 (1 005 462,81.-€ en 2019). À partir du mois de juin le chiffre d'affaires est légèrement supérieur à celui réalisé en 2019 (année de référence du fait de l'ouverture complète et sans restriction).

Compte tenu des derniers résultats de la MUNSTER SA, le Conseil d'Administration a pris la décision de commander un audit sur la société et son fonctionnement. Le compte-rendu de cet audit a confirmé un certain nombre de points d'amélioration notamment du point de vue des tarifs pratiqués et de la nécessité d'un nombre de salariés important au bon fonctionnement de l'établissement.

Par ailleurs, sur 2022 le recrutement de nouveaux collaborateurs pour le service et la cuisine a été extrêmement compliqué, poussant la Direction à se tourner vers les sociétés de travail intérimaire. Ce poste représente un coût de 213.619,36.-€.

Le manque de personnel est arrivé à son point le plus critique entre octobre et décembre. Et cela a

eu un impact négatif sur la qualité des mets et du service.

L'arrivée du nouveau Chef de Cuisine a permis de stabiliser la situation et le recrutement en cuisine est quasiment terminé.

Depuis la crise Covid, les professionnels de la restauration ne souhaitent dans la grande majorité plus travailler sur une base de services en coupures. Afin de maintenir le niveau de service et de combler les manques en personnel dans la cuisine, la Direction a dû se résoudre à proposer des horaires en service continu.

Suivi les inondations

Les dégâts résultants de l'inondation ont eu un impact sur l'activité et le résultat, notamment du fait des travaux qui nous ont privés de la véranda jusqu'en mai.

Les dégâts ont été constatés dans un rapport d'expertise.

Les dégâts sur les parties bâties seront pris en charge par une assurance.

Pour les autres coûts restants, une demande a été introduite auprès du Ministère de l'Economie

Les positions prises en compte dans l'aide se composent de:

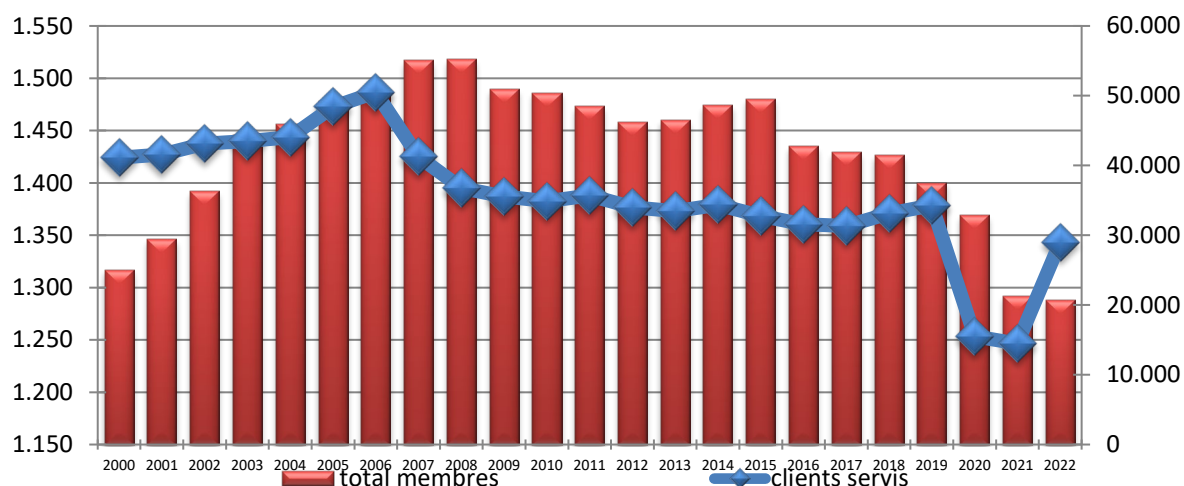
- Le nettoyage des bouteilles de vin
- La perte en matériel et fournitures
- La perte sur les vins et leur valeur
- Une partie des travaux de réhabilitation des différents espaces touchés par les inondations

La confirmation de la prise en charge d'une partie des frais engagés nous est parvenue en date du 23 décembre 2022 ainsi que la première moitié de la somme éligible pour un montant de 97 278,36.-€.
La deuxième tranche sera versée une fois que les dernières factures seront comptabilisées par le Ministère.

La première phase d'installation des protections contre les inondations à savoir l'entrée du parking est installée.

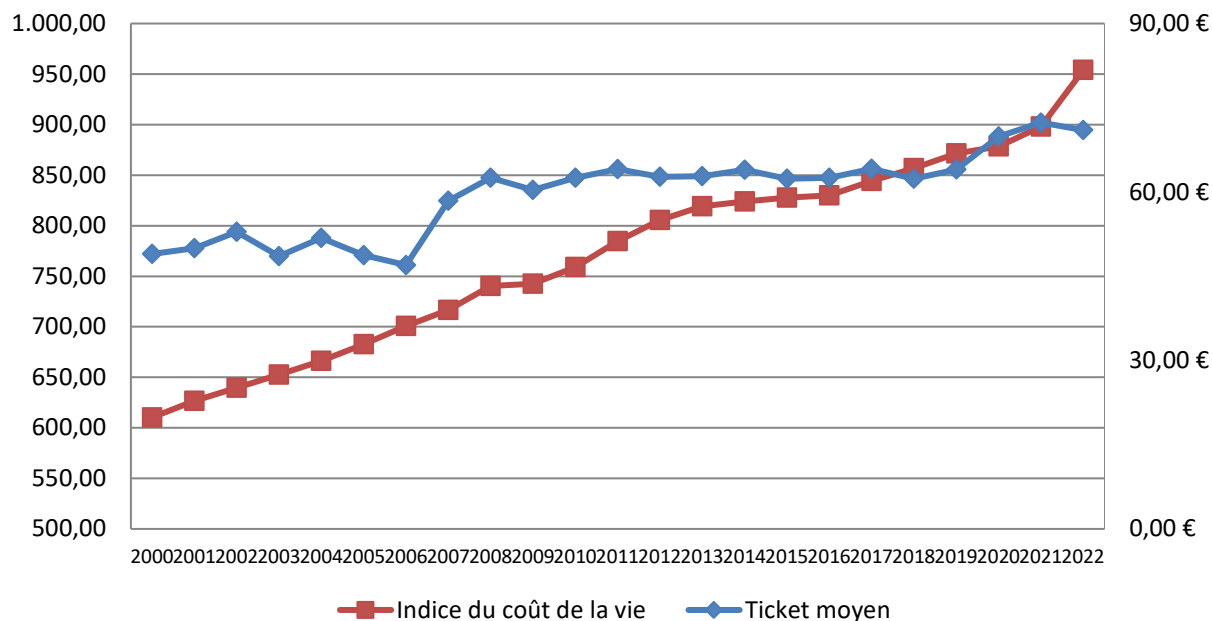
La Direction est en cours de finalisation des demandes pour les portes et fenêtres en façade.

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DU NOMBRE DE MEMBRES

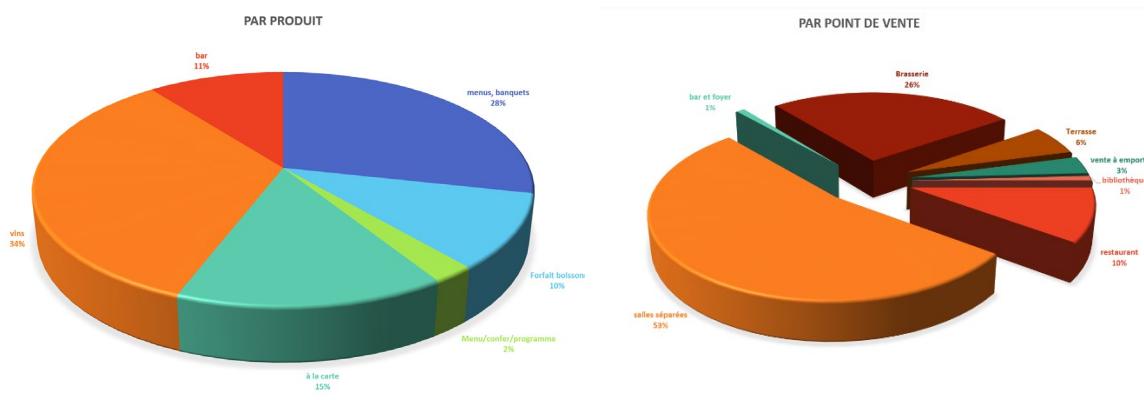


Dans le calcul du prix moyen nous tenons compte de 2949 menus clubs (2021: 1 391) tels Rotary, Lions, 51, Kiwanis.

Le ticket moyen hors taxe a baissé de 1,29 € à 71,01€ (72,30 € en 2021) pour l'exercice écoulé. Le graphique ci-dessous démontre l'évolution du prix moyen par couvert en comparaison avec la progression de l'indice du coût de la vie :



Les graphiques ci-dessous indiquent la répartition du chiffre d'affaires:



Nous tenons à remercier nos Actionnaires et nos Membres pour leur fréquentation assidue et pour leur participation aux manifestations organisées par notre Direction et ses collaborateurs. Le rapport de l'a.s.b.l. Cercle Munster vous donnera le détail de ces manifestations pour l'exercice écoulé.

I. RAPPORT DE GESTION

Votre Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice écoulé, avec entre chacune de ses réunions des réunions de préparation des différents comités.

II. CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2022, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 3.718.500,00 représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2.479,00 chacune. Le capital est entièrement libéré.

III. ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

A. BILAN ABRÉGÉ AU 31.12.2022

(établi conformément aux dispositions de la loi du 19 décembre 2002 et du règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009 et de la loi du 10 décembre 2010 déterminant la teneur, la présentation et la numérotation d'un Plan Comptable Luxembourgeois Normalisé)

N.B. : ne sont indiqués ci-après que les postes nécessitant un commentaire.

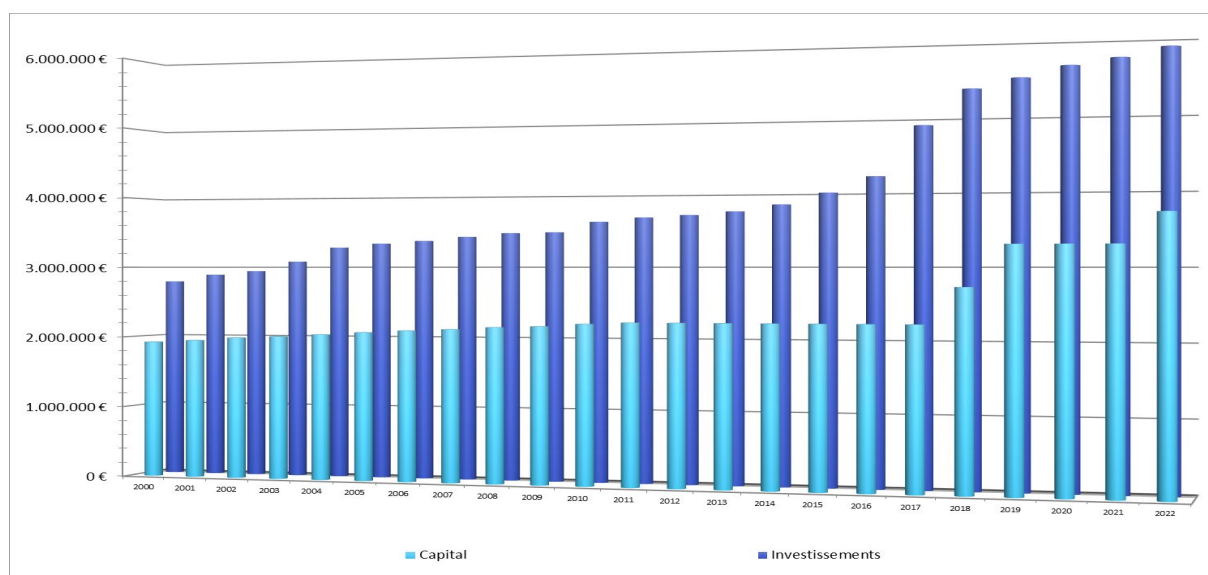
ACTIF

Sub C. Actif immobilisé

Le détail de l'immobilisé est repris dans les annexes du bilan, note n° 2.

Depuis la création du Cercle, notre société a investi 5.89 millions d'euros et a appliqué des corrections de valeurs (amortissements) pour quelques 4.25 millions d'euros.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des investissements réalisés :



Sub D. Actif circulant

Le stock de marchandises a baissé de 209 837,01.-€ soit de - 25%.

L'offre importante d'une large gamme de vins de qualité à des prix raisonnables est bien accueillie par les Membres du Cercle.

Cette vente de vins « à emporter » représente en 2022 3,3 % (2021 : 9,33 %) du chiffre d'affaires total, soit 69 000.-€ hors TVA.

Ce recul des ventes s'explique principalement par du retour tardif du stock à la suite des inondations et de la vigilance accrue de la Direction sur les ventes à emporter

Le montant de 629 474,42.- € de stock représente la valeur totale des marchandises au prix d'achat. L'inventaire de ce stock est contrôlé en permanence et vérifié tous les six mois par des inventaires physiques supervisés.

- Le solde de nos créances de 898 677,07.-€ (en 2021 : 172 650,64.-€) se répartit comme suit:
 - Les créances de Cercle Munster ASBL 513 645,37 (avance crédit consommation et reliquat convention groupe TVA)
 - Les créances clients représentent en partie le chiffre d'affaires de décembre 2022 (259.390,60.-€).
 - Les subventions à recevoir
 - Les créances fiscales (28 362,74.- €)
- Les «Avoirs en banques et assimilés» représentent nos liquidités qui s'élèvent à 160 629, 73.- € (2021 : 510 265.05.-€).

PASSIF

Sub A. Fonds sociaux

Les capitaux propres se composent du capital souscrit, de la réserve légale, et des bénéfices de 1983 à 1998, de 2001, de 2003 à 2007, l'ensemble diminué des pertes reportées de 1984 à 1986 et de 1994 à 1996, de 2000, de 2002, de 2008 à 2022.

Sub C. Dettes

Les dettes sont réparties comme suit:

- Les dettes dont la durée résiduelle est inférieure à un an regroupent :
 - nos fournisseurs pour un montant total de 258.398,90.- € (2021 : 244 286, 76.- €)

Le faible revenu de nos dépôts nous incite à payer le plus de factures possibles anticipativement pour bénéficier d'un escompte de 2 à 3 %. Ceci nous a rapporté 1.310,00 € en 2021 (2021 : 343,26.-€).

- nos dettes sociales de 20.918,34 .-€ (25 408,85.-€ en 2021)
- le crédit d'investissement à échéance de - 1 an de 80.885,61.- € (2021 : 79 868,57.- €)
- Les dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an représentent :
- le crédit d'investissement de 341 420,31.- € (2021 : 422 305,93.- €)

B. COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ AU 31.12.2022

Avant de commenter les chiffres du COMPTE DE PROFITS et PERTES, nous voudrions visualiser par un graphique l'évolution de nos résultats depuis 2000.

ÉVOLUTION DE NOS ACTIVITÉS



Sub 1.-5. Résultat brut

Le poste de « Résultat brut » regroupe :

- le chiffre d'affaires net de l'exploitation normale du Cercle de 2 058 778,38 € (2021 : 1 047 003, 69.- € et 2019 : 2 193 764,22)
- les charges de marchandises qui se répartissent comme suit : Cuisine 54,38 % (2021: 45,80%), cave 40,11% (2021 : 54,20 %). L'engagé de marchandises a augmenté de 338.993,29.-€.

les « Autres frais d'exploitation » qui sont :

- le loyer pour les deux immeubles, 5-7, rue Munster et l'arrière bâtiment, 15, rue Plaetis, ainsi que certains frais de location de matériel.
- les frais d'entretien de biens mobiliers et immobiliers comportant les frais de nettoyage, produits de nettoyage, réparations, maintenance, blanchissage etc.

parmi les autres frais divers citons par ordre décroissant :

les honoraires et commissions les frais d'imprimerie et de papeterie, frais d'énergie, frais de petit matériel et fournitures diverses, frais d'assurances, décoration florale, frais de P & T, etc.

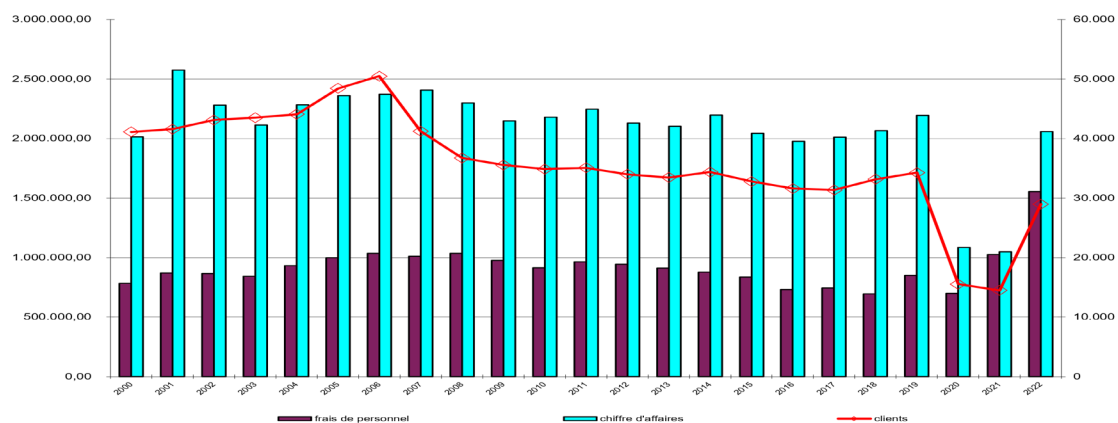
les autres produits:

- les sommes facturées par la Munster SA au Cercle Munster ASBL, dans le cadre du groupe TVA
- et les « Produits exceptionnels » qui regroupent les aides et subsides touchés sur 2022.

Sub 6. Frais de personnel

La Société a employé 33,33 personnes à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice 2022 (26,39 en 2021). Munster SA a repris la majorité du personnel de Cercle Munster Asbl à partir de juillet 2021. Une partie des frais de personnel sont refacturés à l'Asbl.

Le graphique ci-dessous compare l'évolution du chiffre d'affaires et de la fréquentation à celle des frais de personnel :



Sub 7. Corrections de valeur

Les amortissements (corrections de valeurs) ont été pratiqués d'après les prescriptions légales, d'une façon linéaire et à des taux variant de 3.7 à 25% .

Sub 11. Autres intérêts et autres produits financiers

Les «Autres intérêts et autres produits financiers» représentent les intérêts sur comptes courants et les escomptes obtenus sur achats.

Sub 14. Intérêts et autres charges financières :

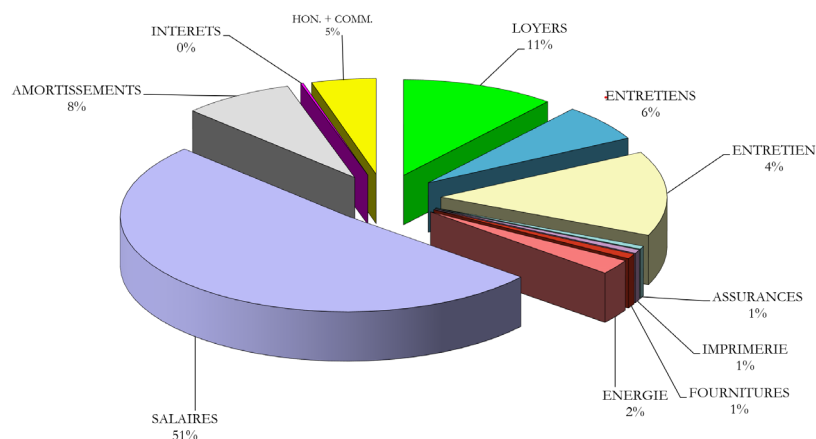
Les « Intérêts et autres charges financières » représentent les intérêts payés sur le crédit d'investissement.

Sub 17. Autres impôts

Les «Autres Impôts» se répartissent entre l'impôt sur la fortune, la taxe de cabaretage, les taxes communales et l'impôt foncier.

Sub 18. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est de -190 951,69.-€ (2021 :- 472 833,39.-€ et 2019 :-236.209,12).
Le graphique ci-dessous indique la répartition des postes de charges en 2022 :



IV. ÉVOLUTION DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'augmentation constante des prix des matières premières et des taux d'intérêts indique un environnement inflationniste persistant et évolutif. De plus, les deux premiers index sur les salaires et les difficultés en recrutement, justifient la poursuite des travaux demandés par le Conseil d'Administration à la Direction avec le support de Résultance et BDO dans l'établissement de business plan pour 2023 et 2024.

Etant donné que la situation continue à évoluer, il est à ce stade difficile d'évaluer tout impact direct ou indirect sur la société. Le Conseil d'Administration continue à observer l'évolution de la situation afin de pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires.

Aucun autre évènement significatif ayant un impact sur les résultats de la société au 31 décembre 2022 n'est survenu entre la date de clôture du bilan et la date de l'approbation des comptes annuels.

V. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 480-2 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉ COMMERCIALE.

Constatation :

Lors de l'établissement des comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 le conseil d'administration a constaté que, par suite de pertes subies d'un montant global de EUR (2.051.970,31), l'actif net de la Société est réduit à EUR 1.672.727,03, soit à un montant inférieur à la moitié du capital social de la société, lequel s'élève à EUR 3.718.500.

Entre 2019 et 2022 la Munster SA a connu quatre années de pertes successives pour un total de 1.405.256,42. Les raisons de ces pertes sont identifiées. Durant les dernières années, principalement impactée par le covid et les inondations, il était primordial de maintenir un service aux membres malgré l'absence de plus-value financière.

Cause de la situation :

Exercice 2019

La société génère chiffre d'affaires de 2.251.545,32.-€, mais accuse une perte de 236 209,12.-€ qui s'explique principalement par :

Une augmentation de la masse salariale de 158.202,05.-€ soit 22,86%

Une augmentation de certaines charges externes 38.095,33.-€ soit 5,91%

L'augmentation de la masse salariale, résulte du recrutement anticipé du Directeur en vue du remplacement de Georges Wagner lors de son départ en retraite, ainsi que d'une rotation importante du personnel en cuisine dès le début d'année, accru par un marché de l'emploi dans l'HoReCa déjà sous tension.

Les charges externes ont principalement augmenté du fait de réparations et des impressions de publications destinées aux membres tels que les livrets de caves et des club affiliés.

Exercice 2020

Covid

Le chiffre d'affaires est réduit à 1.119.254,84.-€, la société accuse une perte de 505.262,25.-€.

Malgré les aides de l'Etat et les facilités sur les loyers accordées par le propriétaire des murs du 5-7 rue Munster, le déficit occasionné par la fermeture, les restrictions sur la capacité d'accueil et le couvre-feu

cause de lourdes pertes.

Du fait de la limitation du nombre de couverts par table et pour maintenir un niveau d'accueil aussi important que possible, le Cercle Munster accueille ses membres dans tous les espaces disponibles ce qui nécessite la présence de la quasi-totalité du personnel.

Afin de permettre à nos membres de profiter du Cercle malgré la pandémie une carte de produit en take away et un service livraison ont été mises en place.

Un certain nombre d'actions ont été entreprises en parallèle telles que les promotions sur les vins et les ventes de soirées gastronomiques <<à emporter>> avec mode d'emploi pour les préparations.

Exercice 2021 Covid et inondations

Le chiffre d'affaires est réduit à 1.074.165,74.-€, la société accuse une perte de 472.833,39.-€.

La fermeture en début d'année, le maintien de certaines restrictions sur le nombre de convives autorisées par table et le covid-check, ont fortement impactés le chiffre d'affaires.

Puis en juillet les inondations ont occasionné une fermeture d'un mois durant lequel nos salariés ont été mobilisés pour nettoyer le bâtiment.

Les dégâts nous ont privées de la brasserie et de la cave.

L'activité du fait de l'utilisation de tous les espaces d'accueil mobilise la quasi-totalité de la masse salariale pour un chiffre d'affaires réduit.

Exercice 2022 Travaux de réparations des inondations et inflation

La société génère chiffre d'affaires de 2.058.778,38.-€, et accuse une perte de 190.951,69.-€

L'activité est privée de la brasserie jusqu'à fin janvier et de la véranda jusqu'à début mai. La cave à vin n'est de retour au Cercle qu'au cours du mois d'avril, malgré cela le chiffre d'affaires retrouve un niveau proche de 2019, ce qui est un message positif aux vues des deux années précédentes.

Cependant le Covid a fortement impacté les habitudes de travail des salariés de l'HoReCa, le recrutement reste difficile même avec des salaires plus élevés que la moyenne. La direction se tourne donc vers les agences de travail temporaire ce qui se traduit par une hausse des charges externes. À cela se rajoute les augmentations notables de nos coûts matières et énergétiques.

Il est à noter qu'au cours des quatre années mentionnées ci-dessus, la Munster SA n'a que très peu augmenté ses prix, et n'a pas réimpacté les indexations successives, de façon à remercier les membres de leur soutien durant les différentes crises.

Les épreuves que la Munster SA et le Cercle Munster ont permis de mettre en évidence un certain nombre correctifs à appliquer.

Actions du Conseil d'administration

Dès le début de l'exercice 2022 le Conseil d'Administration mandate le CCF afin qu'il sélectionne un cabinet de conseil et qu'un audit du fonctionnement de la Munster SA soit mené.

Cet audit a identifié un certain nombre de points d'améliorations, ainsi que plusieurs hypothèses qui permettront à la SA de revenir à un résultat positif.

Par ailleurs la Direction est toujours en étroite collaboration avec le cabinet de Conseil qui l'assiste dans l'établissement du budget revu et du business plan pour le second semestre de 2023 et pour 2024.

Une partie de ces hypothèses sont rentrées en application dès le début de l'année 2023, comme la révision de la participation au niveau du Groupe TVA, la réévaluation des prix de ventes et l'analyse de la rentabilité d'un certain type de ventes.

Le recrutement d'un nouveau Directeur Général avec une solide expérience au sein de Clubs et d'Hôtels de renoms, ainsi que le recrutement de certains talents permettront d'améliorer la qualité de service, la communication, les propositions d'activités culturelles et des activités en relation avec les centres d'intérêts de nos membres.

Du fait de ces adaptations le Conseil d'Administration, propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires la continuité de l'activité de la Munster SA.

Conformément à l'article 480-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le présent rapport est annoncé dans l'ordre du jour de l'assemblée générale de la société.

Ci-dessous le Budget 2023 revu avec la société de Conseil et la nouvelle Direction Générale.



Projections 2023

Montants HT en EUR

Comparaison de l'année 2022 et prévisions 2023			
	Jan-Avr 23	Mai-Dec 23	Total 2023
Chiffre d'affaires - Ventes (périmètre constant)	716.343	1.493.461	2.209.804
Chiffre d'affaires - Ventes additionnelles (augmentation PM)		243.957	243.957
Chiffre d'affaires - Ventes additionnelles (nouveaux événements)		585.474	585.474
Cotisations et droits d'entrées	416.094	1.050.270	1.466.364
Bons de consommation non dépensés		132.308	132.308
Produits Exceptionnels	3.386	104.160	107.545
Total des revenus	1.135.822	3.609.630	4.745.452
Salaires dont les charges sociales	678.514	1.688.122	2.366.636
Achat Boissons, Food et Tabac - Ventes (périmètre constant)	180.477	434.250	614.727
Charges - Ventes additionnelles (nouveaux événements)		333.637	333.637
Variation de stock	-22.839	106.239	83.399
Achat Vin - Investissement	95.737	62.263	158.000
Autres charges externes	279.359	658.870	938.229
Autres charges d'exploitation	1.184	1.980	3.164
Total des charges	1.212.430	3.285.362	4.497.792
Résultat opérationnel	-76.608	324.268	247.660
Amortissements	72.890	147.858	220.748
Charges financières et impôts	1.505	9.850	11.355
Total des autres charges financières	74.395	157.708	232.103
Résultat global	-151.003	166.560	15.557

VI. PRÉVISIONS ET PROJETS D'EXTENSION

Le rajeunissement des salons, et salles de banquet est toujours à l'étude, mais les événements des dernières années ont ralenti ce projet. De plus, la cuisine qui comme annoncé dans le rapport de la dernière AGO, commence à souffrir de ses années de service, devra faire l'objet d'une rénovation assez conséquente.

Compte tenu de l'ampleur des investissements, le Conseil d'Administration a demandé de produire un plan d'investissement et de financement.

VII. CONCLUSIONS

En conclusion nous vous demandons d'adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et de reporter la perte de l'exercice à nouveau. Vous aurez ensuite à vous prononcer sur la décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé et enfin vous serez priés de vous prononcer sur la continuité de l'activité.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans adresser nos très vifs remerciements à tous ceux qui nous ont conseillés et appuyés dans nos démarches et dans nos efforts, et particulièrement à notre personnel, avec à sa tête son Directeur Monsieur Maximilien Von Hochberg maintenant parti à la retraite, qui a réservé aux Membres du Cercle l'accueil et le service qui leur est dû.

Luxembourg-Stadtgrund, le 14 juin 2023.

Pour le Conseil d'Administration de la société anonyme MUNSTER

Michel MOLITOR
Président

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 (en EUR)**

MUNSTER

5-7, Rue Munster

L-2160 Luxembourg-Stadtgrund

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	109	110
I. Immobilisations incorporelles	1111	111	112
II. Immobilisations corporelles	1125	125	126
III. Immobilisations financières	1135	135	136
D. Actif circulant	1151	151	152
I. Stocks	1153	153	154
II. Créances	1163	163	164
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	203	204
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	205	206
III. Valeurs mobilières	1189	189	190
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	197	198
E. Comptes de régularisation	1199	199	200
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201	202

2.760.848,86 2.705.205,65

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301 3	301 1.672.727,03	302 1.449.685,72
I. Capital souscrit	1303	303 3.718.500,00	304 3.304.507,00
II. Primes d'émission	1305	305 0,00	306 0,00
III. Réserve de réévaluation	1307	307 0,00	308 0,00
IV. Réserves	1309	309 6.197,34	310 117.697,34
V. Résultats reportés	1319	319 -1.861.018,62	320 -1.499.685,23
VI. Résultat de l'exercice	1321	321 -190.951,69	322 -472.833,39
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323 0,00	324 0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325 0,00	326 0,00
B. Provisions	1331	331 9.984,55	332 0,00
C. Dettes	1435 4	435 1.078.929,45	436 1.255.519,93
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453	453 737.509,14	454 833.214,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455	455 341.420,31	456 422.305,93
D. Comptes de régularisation	1403	403 0,00	404 0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 2.761.641,03	406 2.705.205,65

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
 Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : **B19885**Matricule : **1982.2201.264****COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ**Exercice du ⁰¹ 01/01/2022 au ⁰² 31/12/2022 (en ⁰³ EUR)**Munster S.A.****5-7 rue Munster****L-2160 Luxembourg-Stadtgrund**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 5. Résultat brut	1651	651 1.618.547,81	652 806.788,25
6. Frais de personnel	1605 5	605 -1.554.851,34	606 -1.026.858,00
a) Salaires et traitements	1607	607 -1.345.793,01	608 -887.029,53
b) Charges sociales	1609	609 -208.186,02	610 -139.593,65
i) couvrant les pensions	1653	653 -113.342,33	654 -76.277,86
ii) autres charges sociales	1655	655 -94.843,69	656 -63.315,79
c) Autres frais de personnel	1613	613 -872,31	614 -234,82
7. Corrections de valeur	1657	657 -240.444,48	658 -226.230,80
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	659 -240.444,48	660 -226.230,80
b) sur éléments de l'actif circulant	1661	661 0,00	662 0,00
8. Autres charges d'exploitation	1621	621 -4.339,94	622 -10.364,05

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715 0,00	716 0,00
a) provenant d'entreprises liées	1717	717 0,00	718 0,00
b) provenant d'autres participations	1719	719 0,00	720 0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721 0,00	722 0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723	723 0,00	724 0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725 0,00	726 0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 1.310,01	728 343,26
a) provenant d'entreprises liées	1729	729 0,00	730 0,00
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731 1.310,01	732 343,26
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663 0,00	664 0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665 0,00	666 0,00
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627 -5.823,75	628 -6.902,05
a) concernant des entreprises liées	1629	629 0,00	630 0,00
b) autres intérêts et charges financières	1631	631 -5.823,75	632 -6.902,05
15. Impôts sur le résultat	1635	635 0,00	636 0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667 -185.601,69	668 -463.223,39
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637 -5.350,00	638 -9.610,00
18. Résultat de l'exercice	1669	669 -190.951,69	670 -472.833,39

MUNSTER
Société Anonyme
RCS Luxembourg: B19885

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022

1. Informations générales

MUNSTER (la « Société ») a été constituée le 14 octobre 1982 sous forme de Société Anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. La Société est régie par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg. La Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B19885.

Le siège social de la Société est établi au 5-7, Rue Munster, L-2160 Luxembourg-Stadtgrund, Luxembourg.

L'exercice comptable de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'activité de la Société consiste dans l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, le développement, la gestion, la mise en valeur, la prise et la mise en location et l'aliénation, pour son propre compte de toutes propriétés ou valeurs immobilières ou mobilières, ainsi que toutes opérations immobilières, mobilières et financières directes ou indirectes, susceptibles de développer ou de favoriser son objet social.

Les Statuts ont été modifiés en dates du:

9 Avril 1983 acte par Me. P. Frieders
16 Juillet 1984 acte par Me. P. Frieders
14 Décembre 1984 acte par Me. P. Frieders
10 Juin 1985 acte par Me. P. Frieders
8 Novembre 1985 acte par Me. P. Frieders
13 Juin 1990 acte par Me. P. Frieders
22 Novembre 1990 acte par Me. P. Frieders
7 Février 1991 acte par Me. P. Frieders
31 Décembre 1991 acte par Me. P. Frieders
31 Décembre 1992 acte par Me. P. Frieders
30 Décembre 1993 acte par Me. P. Frieders
30 Décembre 1994 acte par Me. P. Frieders
11 Novembre 1995 acte par Me. P. Frieders
21 Décembre 1995 acte par Me. P. Frieders
31 Décembre 1996 acte par Me. P. Frieders
23 Décembre 1997 acte par Me. E. Schroeder
31 Décembre 1998 acte par Me. E. Schroeder
24 Décembre 1999 acte par Me. E. Schroeder
28 Juin 2000 acte par Me. E. Schroeder
29 Décembre 2000 acte par Me. E. Schroeder
18 Décembre 2001 acte par Me. E. Schroeder
18 Décembre 2002 acte par Me. P. Decker
11 Décembre 2003 acte par Me. P. Decker
30 Juin 2004 acte par Me. P. Decker
21 Décembre 2004 acte par Me. P. Decker
23 Décembre 2005 acte par Me. P. Decker
13 Décembre 2006 acte par Me. P. Decker
18 Décembre 2007 acte par Me. P. Decker
16 Décembre 2008 acte par Me. P. Decker
24 Juin 2009 acte par Me. P. Decker
17 Décembre 2009 acte par Me. P. Decker
20 Décembre 2010 acte par Me. P. Decker
23 Décembre 2011 acte par Me. P. Decker

17 Septembre 2014 acte par Me J. Schwachtgen
18 décembre 2018 acte par Me J. Schwachtgen
26 juin 2019 acte par Me J. Schwachtgen
14 décembre 2019 acte par Me J. Schwachtgen
24 octobre 2022 acte par Me J. Schwachtgen

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux principes comptables généralement admis.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles comptables imposées par la loi du 19 décembre 2002 (modifiée le 10 août 2016), déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à certaines estimations comptables significatives. Elle demande également au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'interprétation et la mise en place de certaines politiques comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir un impact significatif sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des prévisions futures jugées raisonnables dans ces circonstances.

La Société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice/période se terminant au 31 décembre 2021. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés par le Conseil d'administration, sur une base non consolidée, pour approbation lors de l'assemblée générale annuelle.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes:

2.2.1 Conversion des éléments libellés en devises étrangères

La Société tient sa comptabilité en euros (EUR). Les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions exprimées dans une autre devise sont enregistrées au cours de change applicable à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une autre devise sont convertis au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les autres actifs et passifs non monétaires détenus dans une autre devise sont conservés aux taux de change historiques ou réévalués aux taux de change applicables à la date de clôture, si ceux-ci sont différents du taux de change historique. Les pertes de change sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. Les gains de change sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur réalisation.

Les avoirs en banques sont évalués au taux prévalant sur les marchés réglementés à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes en résultant sont comptabilisés directement en compte de profits et pertes.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis en euros (EUR) au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains de change sont inclus dans les « Autres intérêts et autres produits financiers » et les pertes de changes sont incluses dans les « Intérêts et autres charges financières ».

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique incluant les frais accessoires directement imputables.

Lorsque la Société estime qu'une immobilisation a subi une perte de valeur à caractère durable, une réduction de valeur est effectuée de manière à refléter cette dépréciation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée des immobilisations. Les taux d'amortissement sont les suivants:

Durée de vie (en années)

Taux d'amortissement

Concessions, brevets, licences, marques, et droits similaires	4	25,00%
---	---	--------

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition qui inclut les frais accessoires ou au coût de revient.

Lorsque la Société estime qu'une immobilisation a subi une perte de valeur à caractère durable, une réduction de valeur est effectuée de manière à refléter cette dépréciation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée des immobilisations. Les taux d'amortissement sont les suivants:

	Durée de vie (en années)	Taux d'amortissement
Constructions	10 - 27	3,70% - 10,00%
Installations techniques et machines	5 - 16,66	6,00% - 20,00%
Autres installations, outillage et mobilier	3 - 10	10,00% - 33,33%

Le droit au bail est amorti sur une période de 27 années.

2.2.4 Stocks de matières premières et consommables

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au plus bas entre leur valeur de réalisation et leur coût d'acquisition déterminé sur base du dernier prix d'achat.

Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.5 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de correction de valeur lorsque leur recouvrement est compromis ou évalué à une valeur inférieure à la valeur nominale des créances. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

L'évaluation des créances sur clients lors de l'établissement de l'inventaire est faite d'après la situation qui existait à la date de clôture de l'exercice d'exploitation.

2.2.6 Provisions

Les provisions ont pour but de couvrir des pertes ou des dettes qui sont clairement définies concernant leur nature mais qui, à date de clôture du bilan sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date d'exigibilité.

Des provisions peuvent également être constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice en cours ou dans un exercice antérieur et qui sont clairement identifiées quant à leur nature mais qui, à date de clôture du bilan sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date d'exigibilité.

2.2.7 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

2.2.8 Chiffre d'affaires net

Le montant du chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services, déduction faite des rabais, remises et ristournes sur ventes, ainsi que de la taxe sur valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

2.3 Continuité d'exploitation

Lors de la préparation de ces comptes annuels, le conseil d'administration a évalué la capacité de l'entreprise à continuer à fonctionner normalement. À la suite de cette évaluation, le conseil d'administration estime opportun d'établir ces comptes annuels sur une base de continuité d'exploitation.

3. Capitaux propres

Durant l'exercice, les capitaux propres ont été mouvementés comme suit:

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	l'exercice	Total
31/12/2021	3.304.507,00	6.197,34	111.500,00	-1.499.685,23	-472.833,39	1.449.685,72
Affectation du résultat de l'exercice	0,00	0,00	-111.500,00	-361.333,39	472.833,39	0,00
Augmentation de capital	413.993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413.993,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	-190.951,69	-190.951,69
31/12/2022	3.718.500,00	6.197,34	0,00	-1.861.018,62	-190.951,69	1.672.727,03

Capital souscrit

Au 31 décembre 2022, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 3.718.500,00 représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2.479,00 chacune. Le capital est entièrement libéré.

Réserve légale

La réserve légale est dotée à hauteur de EUR 6.197,34. Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital souscrit. Cette réserve ne peut pas être distribuée.

Réserve indisponible

Dans le passé, la Société avait constitué, conformément au paragraphe 8a de la législation luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune, une réserve indisponible correspondant à 5 fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de 5 années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Distribution de dividende

La Société n'a pas distribué de dividendes pendant l'exercice.

4. Dettes

La Société n'a pas de dettes exigibles après une période de plus de 5 ans.

5. Frais de personnel

Au 31 décembre 2022, la Société a employé en moyenne 33,33 personnes (exercice précédent: 26,39).

Munster SA a repris la majorité du personnel de Cercle Munster Asbl à partir de juillet 2021. Une partie des frais de personnel est refacturée à l'Asbl.

6. Engagements hors-bilan

Le bail emphytéotique de l'ensemble immobilier avec toutes ses appartenances et indépendances sis à Luxembourg Stadtgrund 5-7, rue Munster est donné en garantie au profit de la Banque de Luxembourg.

7. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**Aux Actionnaires de
MUNSTER**
Société anonyme
5-7, rue de Munster
L-2160 Luxembourg

Grant Thornton Luxembourg

Grant Thornton Audit &
Assurance
Société anonyme
13, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98

RAPPORT DU COMMISSAIRE

En exécution du mandat de Commissaire que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale, nous avons contrôlé les livres et pièces comptables de la société anonyme MUNSTER pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2022.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 443-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de l'article 13 de vos statuts n'imposant pas aux Commissaires de former une opinion sur les comptes annuels. Dès lors, notre contrôle ne constitue ni une révision des comptes annuels en accord avec les Normes Internationales de Révision, ni un examen limité en conformité avec la norme IRSE 2400.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2022, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration, clôturent avec un total bilan de 2.761.641,03 EUR, une perte de l'exercice à -190.951,69 EUR et sont en concordance avec les livres et les pièces comptables qui nous ont été soumis.

Nous n'avons pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

Luxembourg, le 19 juin 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent DECAEN", written over a light blue circular stamp.

Laurent DECAEN
Grant Thornton Audit & Assurance

Chartered Accountants & Réviseurs d'Entreprises Agréés

Grant Thornton Audit & Assurance
VAT reg: LU26666925. Registered in Luxembourg. Company number: B183652
Grant Thornton Luxembourg is the Luxembourg member firm of Grant Thornton International Ltd (GTIL).
GTIL and the member firms are not a worldwide partnership. GTIL and each member firm is a separate legal entity. Services are delivered independently by the member firms. GTIL does not provide services to clients. GTIL and its member firms are not agents of, and do not obligate, one another and are not liable for one another's acts or omissions.

www.grantthornton.lu

MUNSTER

Société Anonyme

5-7, rue Munster
L — 2160 LUXEMBOURG
R.C. Luxembourg B no 19885
No fiscal: 1982 2201 264
N°TVA: LU 12261865